

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 6 avril à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la mairie de Nedde, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2016.

Présents : BAUDEMONT Dominique (Pouvoir de CHAUVERGUE Laurence), BIDAUD Jean-Michel (Pouvoir de TERRIER Gilles), BODIN Pascal (Pouvoir de DOLLEY Alain), CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie, FAYE Jean Pierre (Pouvoir de SIMON Isabel), GANE Isabelle, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique (Pouvoir de SERRU Marie-Claire), MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de LOURADOUR Patricia), PONS Gérard, POURCHET Pierre, ROGER Edouard, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, VERGNE Didier.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis (suppléant de Bruno GARDELLE), TESSIER Marie-Claude (suppléante de Thierry MUZETTE).

Excusés : CAMBOU Stéphane, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, GARDELLE Bruno, LOURADOUR Patricia, MUZETTE Thierry, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, TERRIER Gilles.

Absent : GERY Claude.

Secrétaire de séance : Michel CHADELAUD.

Présents 25 / Votants 31

**N°33-2016 – Etude de faisabilité pour la création d'un parc de logements avec services adaptés pour les personnes âgées : autorisation de lancer le marché et demande de subventions**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière a demandé l'inscription au Contrat de Cohésion Territoriale du Pays Monts et Barrages 2015-2017 du projet pour l'étude de faisabilité pour la création d'un parc de logements avec services adaptés pour les personnes âgées.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie globale du territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire pour qu'il s'affirme comme un espace d'accueil, ouvert et vivant et plus particulièrement dans les objectifs stratégiques visant à :

- qualifier l'offre d'accueil ;
- stimuler l'économie de proximité ;
- développer le mieux vivre ensemble ;

et dans des objectifs opérationnels visant à :

- développer, qualifier et adapter les services et équipements aux besoins des populations et notamment au vieillissement.

Ce projet permettrait la création d'un niveau de vie intermédiaire entre le domicile classique et la maison de retraite médicalisée. L'idée est de laisser une plus grande liberté de choix aux seniors dans leur mode d'organisation de vie. Il s'agit également de développer de nouvelles formes de solidarité entre les personnes âgées elles-mêmes et de favoriser aussi les relations intergénérationnelles.

Ce parc de logements disposerait de services collectifs à la disposition des résidents afin de développer les échanges et la convivialité (lieu de vie collectif, salle de repas commune, animations...). Les personnes âgées garderaient néanmoins leur autonomie en conservant une habitation individuelle mais intégrée dans un schéma collectif.

Monsieur le Président vous indique qu'il convient de lancer une consultation par procédure adaptée dans le cadre du marché pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un parc de logements avec services adaptés pour les personnes âgées.

Monsieur le Président vous présente la dépense prévisionnelle de l'étude :

DEPENSE	MONTANT HT
Frais d'étude	50 000 €
Frais de publicité	1 666 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 666 €</b>

Monsieur le Président vous demande en outre de bien vouloir l'autoriser à demander les subventions auprès des financeurs potentiels.

**Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER, la dépense prévisionnelle comme indiqué ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à solliciter la demande de subvention auprès des financeurs potentiels ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à lancer la consultation désignée ci-dessus selon la procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer tous documents se rapportant au lancement de la présente consultation.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le 7 avril 2016

Le Président,  
Jean Pierre FAYE